

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1143^{ÈME} RÉUNION

7 MARS 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1143 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1143^e réunion tenue le 7 mars sur le thème : Point sur la situation en Somalie et les opérations de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) :

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant toutes ses décisions et déclarations précédentes sur la situation au Soudan du Sud et sur l'ATMIS), les Communiqués [[PSC/PR/COMM.1112 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1112^e réunion tenue le 10 octobre 2022, [[PSC/PR/COMM.1094 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1094^e réunion tenue au niveau ministériel le 27 juillet 2022, ; [[PSC/PR/COMM.1075 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1075^e réunion tenue le 12 avril 2022, ; [[PSC/PR/COMM.1068 \(2021\)](#)] adopté lors de sa 1068^e réunion tenue le 8 mars 2022 et les communiqués de presse [[PSC/PR/BR.1110 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1110^e réunion tenue le 5 octobre 2022 et [[PSC/PR/BR.1081 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1081^e réunion tenue le 3 mai 2022, ainsi que la résolution 2628(2022) du Conseil de sécurité des Nations unies qui a autorisé la reconfiguration de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) en ATMIS ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le gouvernement fédéral de Somalie dans leurs aspirations à une paix durable, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité, qui bénéficieront à la région de la Corne de l'Afrique et au continent dans son ensemble, **réaffirmant également** l'engagement indéfectible de l'UA à respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la Somalie ;

Notant les remarques liminaires de S.E. l'Ambassadeur Innocent Shiyo, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'UA et Président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois de mars 2023, la déclaration liminaire de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, ainsi que la communication de S.E. Ambassador Souef Mohamed El-Amine, Représentant spécial par intérim du Président de la Commission pour la Somalie et Chef d'ATMIS, **notant également** les déclarations des représentants du Gouvernement fédéral de la Somalie, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des Nations Unies (ONU) et de l'Union européenne (UE) ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Salue** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches prioritaires de l'ATMIS, ainsi que des opérations conjointes et indépendantes coordonnées par les Forces de sécurité somaliennes (SSF) et l'ATMIS pour désorganiser, déstabiliser Al Shabaab et d'autres groupes terroristes et les priver de leur liberté de mouvement et d'action dans les secteurs de l'ATMIS, ce qui a conduit à la libération de plusieurs villes et villages d'Al Shabaab, et **félicite** les SSF et l'ATMIS pour ces progrès réalisés ;

2. **Félicite** le gouvernement fédéral de Somalie pour son initiative visant à s'approprier et à diriger pleinement le processus de stabilisation de la Somalie, comme en témoigne le lancement de la stratégie nationale de stabilisation, qui marque un nouvel élan du

gouvernement pour restaurer l'autorité de l'État et fournir des biens et des services publics de base dans les zones libérées, **salue** la coopération entre le gouvernement fédéral de la Somalie et les États membres fédéraux, marquée par la tenue régulière de réunions dans le cadre du Conseil consultatif national pour discuter des priorités en matière d'édification de l'État ; réitère l'engagement indéfectible de l'UA à continuer d'aider le gouvernement fédéral de la Somalie à renforcer les capacités du pays à assumer la pleine responsabilité de la sécurité du pays et à faciliter les efforts de mise en œuvre des priorités nationales dans le cadre du Plan de transition pour la Somalie et **demande** à la communauté internationale de continuer à soutenir ce processus contrôlé et dirigé par la Somalie, qui constitue la base d'une transition réussie, ainsi que d'une paix et d'une stabilité à long terme dans le pays ;

3. **Souligne** que les succès opérationnels remportés contre Al Shabaab sont une preuve supplémentaire de l'accroissement de la capacité des forces de sécurité somaliennes à diriger des opérations de sécurité, ce qui est un élément clé pour un transfert progressif réussi des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes d'ici le 31 décembre 2024, et que le processus de réforme et de restructuration des forces de police somaliennes reste essentiel pour la stabilisation à long terme de la Somalie et **souligne en outre** également que ces offensives encourageantes doivent s'accompagner de stratégies et d'actions concrètes visant à étendre la gouvernance et l'autorité de l'État dans les zones nouvellement libérées, ainsi que de la mise en œuvre urgente de programmes pour répondre aux besoins pressants, tels que la remise en état des puits d'eau, des cliniques et des abris détruits par Al-Shabaab, afin de maintenir la dynamique contre Al-Shabaab et de renforcer davantage la confiance et le soutien du public, qui sont essentiels pour assurer le succès à long terme des opérations contre Al-Shabaab ;

4. **Appelle** le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner positivement la demande renouvelée du gouvernement fédéral de Somalie de lever l'embargo sur les armes imposé au pays, notamment à la lumière des progrès accomplis jusque-là dans la réalisation des objectifs définis dans la résolution 2662 (2022) du Conseil de sécurité, afin de s'assurer que le pays est suffisamment équipé pour répondre efficacement aux menaces sécuritaires que posent Al-Shabaab et les autres groupes armés actifs en Somalie, au moment où il s'apprête à assumer les responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité à la fin de la période de transition, en décembre 2024 ;

5. **Félicite** l'ATMIS pour sa contribution à la mise en œuvre et à la réalisation de la stratégie nationale de stabilisation de la Somalie, notamment en assurant la sécurité requise et l'accès des partenaires aux zones nouvellement libérées à la suite d'opérations menées par la Somalie et soutenues par l'ATMIS, ainsi qu'en renforçant les capacités institutionnelles des SSF et **invite** tous les partenaires à veiller à ce que tous les efforts déployés pour soutenir l'ATMIS et les SSF soient pleinement alignés sur le Plan de transition pour la Somalie (STP) et la Stratégie nationale de stabilisation afin d'assurer la coordination, l'unité d'objectif, la cohérence et la complémentarité des efforts de toutes les parties prenantes ;

6. **Rend hommage** aux pays contributeurs de troupes et de police de l'UA pour leurs sacrifices et leur engagement en faveur de la paix en Somalie ;

7. **Salue** les progrès accomplis dans la reconfiguration des forces ATMIS, notamment en ce qui concerne l'état de préparation et la planification de l'UA et de l'ATMIS en vue de faciliter le retrait des 2 000 soldats, y compris l'identification de Bases opérationnelles avancées (FOB) à transférer ou à fermer pour accélérer la création de forces mobiles et de six (6) autres pour renforcer la constitution et l'intégration des forces, la protection des forces, ainsi que l'achèvement du processus d'examen des équipements ATMIS parallèlement à l'élaboration d'un nouvel état des besoins des unités (SUR) pour la mission, **demande** à l'ATMIS et au Gouvernement fédéral de Somalie (FGS) de réaliser toutes les tâches en suspens pour assurer l'achèvement de la phase I du plan de transition amendé et le retrait de 2 000 soldats de l'ATMIS d'ici le 30 juin 2023, ainsi que les préparatifs de la phase 2 du plan de transition d'ici le 30 septembre 2023, **félicite** la Commission de l'UA pour l'évaluation conjointe et l'inspection consultative des capacités promises, y compris des moyens aériens et des hôpitaux de campagne supplémentaires de la part de l'Éthiopie et du Kenya et **demande** au FGS de continuer à prendre des mesures plus efficaces pour régler les questions liées à la constitution de la force, afin d'assurer un transfert rapide et ordonné des responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes ;

8. **Exprime sa profonde préoccupation** quant au financement inadéquat, non durable et imprévisible de l'ATMIS, notamment les importants déficits de financement qui persistent, notant leur impact sur la mise en œuvre globale du mandat de l'ATMIS, avec une situation susceptible de se détériorer si un financement supplémentaire n'est pas obtenu. À cet égard, **réitère** son appel au Conseil de sécurité des Nations unies, tel que formulé à l'alinéa 9 du communiqué [PSC/PR/COMM.1075 (2022)] adopté le 12 mai 2022, demandant la tenue d'une session extraordinaire sur le financement prévisible, adéquat, durable et pluriannuel de l'ATMIS pour toute sa durée, toute chose qui n'a pas encore été réalisée ;

9. **Réitère également** son appel au Président de la Commission de l'UA et au Secrétaire général des Nations unies formulé à l'alinéa 10 du Communiqué [PSC/PR/COMM. 1121 (2022)] du 11 novembre 2022 en vue d'envisager l'organisation d'une conférence internationale des donateurs en collaboration avec l'IGAD, les Nations unies et les partenaires au développement, pour mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires aux opérations de l'ATMIS et au soutien à la Somalie ;

10. **Prend note** de l'importance de la tournée de mobilisation des ressources pour sensibiliser au problème de financement, en l'absence d'une session extraordinaire du Conseil de sécurité des Nations Unies sur cette question, afin que toutes les parties prenantes soient sensibilisées à cette question critique et envisagent de soutenir l'ATMIS ;

11. **Salue** les efforts régionaux, notamment le Sommet des chefs d'État organisé le 1er février 2023 à Mogadiscio entre la Somalie, Djibouti et l'Éthiopie, et soutient l'appel au partenariat et au renforcement de la solidarité entre les pays voisins de la Somalie dans la lutte contre Al Shabaab;

12. **Condamne** les violences impliquant les communautés et les autorités locales à Las Anod, et appelle à la cessation des hostilités, au dialogue et au règlement pacifique des différends ;

13. **S'engage** à continuer à soutenir la Somalie dans ses efforts de paix, notamment en utilisant le Fonds pour la paix de l'UA, comme l'a décidé la 36^e session ordinaire de la Conférence tenue les 18 et 19 février 2023, afin de combler le déficit de financement croissant de l'ATMIS. À cet égard, **exprime** une fois de plus ses sincères remerciements à l'Union européenne, à l'ONU et aux autres partenaires au développement, notamment le Royaume-Uni, pour leur soutien continu à l'ATMIS ;
14. **Prend note** du changement à la tête de l'ATMIS, notamment la prise de fonction, en novembre 2022, du nouveau Représentant spécial du Président de la Commission (SRCC) pour la Somalie et Chef de l'ATMIS, S.E. l'Ambassadeur Mohamed El-Amine Souef, **prend également note** du déploiement en cours des responsables militaires et de la police de l'ATMIS, **exprime sa profonde préoccupation** quant au retard accusé dans la nomination d'un commandant de la force ATMIS et **appelle** la Commission à accélérer le processus de nomination et de déploiement du commandant de la force susmentionné ;
15. **Exprime sa profonde préoccupation quant** aux incidents signalés faisant état de victimes civiles, notamment les abus et les violations des droits de l'homme perpétrés par Al Shabaab, **exprime en outre sa profonde préoccupation** concernant la situation humanitaire désastreuse en Somalie, résultant de plusieurs facteurs tels que les attaques d'Al Shabaab et d'autres groupes terroristes, ainsi que les chocs climatiques, en particulier la cinquième année de sécheresse, qui est sans précédent. A cet égard, **félicite** tous les acteurs humanitaires qui fournissent actuellement de l'aide humanitaire aux populations touchées, **félicite également** ATMIS pour avoir facilité l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin et **appelle** la communauté internationale à continuer de fournir de l'aide humanitaire à la Somalie ;
16. **Demande** au Président de la Commission de l'UA de transmettre le présent communiqué et le rapport sur la situation en Somalie et les opérations de l'ATMIS au Conseil de sécurité des Nations Unies ; et
17. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.